

RÉSUMÉ: 10^e FED – RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Ce document de stratégie par pays (DSP) présente le cadre qui régira la coopération avec la République dominicaine pour la période 2008-2013.

La croissance dominicaine dans les années 1990 ne s'est pas traduite par une élévation proportionnelle du bien-être pour l'ensemble de la population. Par rapport à d'autres pays, la République dominicaine continue d'afficher un écart énorme entre le niveau de son PIB et des indicateurs sociaux sélectionnés. Le gouvernement a adopté un certain nombre de documents stratégiques concernant ses politiques générales et sa politique de réduction de la pauvreté. Les stratégies sont généralement adéquates et, si elles étaient dûment mises en œuvre, elles répondraient aux besoins les plus pressants du pays.

La stratégie de réponse de la CE résulte d'un processus consultatif entre des représentants du gouvernement de la République dominicaine, des États membres représentés dans le pays et d'acteurs privés. À travers une série de consultations, cet échange a identifié les défis économiques et sociaux auxquels est confrontée la République dominicaine, analysé les programmes mis en œuvre par d'autres partenaires de la coopération au développement et mis l'accent sur les domaines dans lesquels la CE jouit d'avantages comparatifs dans ses programmes d'assistance dans le pays.

Le domaine de concentration de la stratégie d'aide de la CE à la République dominicaine sera la gouvernance et le soutien aux réformes économiques et institutionnelles. Un soutien budgétaire général est prévu afin de soutenir les politiques et les efforts entrepris par le gouvernement afin d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. En dehors du secteur de concentration, une aide sera apportée pour un programme binational incluant le développement local de la région frontalière dominico-haïtienne. En outre, une facilité de coopération technique relative au partenariat EUR-ACP/République dominicaine est prévue.

Le programme indicatif de 179 millions d'euros comprenant la tranche incitative est ventilé comme suit:

Secteur de concentration	35 % soit 61 700 000 euros
Soutien budgétaire général	51 % soit 91 300 000 euros
Domaine hors concentration	8 % soit 15 000 000 euros
Facilité de coopération technique	4 % soit 7 000 000 euros
Réserve	2 % soit 4 000 000 euros
Grand Total	100 % soit 179 000 000 euros